

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, onze avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **22 mars 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guytaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Jean BAIAO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Jocelyne COMBES** a donné **pouvoir à Josiane STARCK**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **3**
- . Nombre de Conseillers Présents : **24**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **25**

OBJET : CONVENTION DE MANDAT POUR LE GÉNIE-CIVIL ET LA FOURNITURE DE MASSIFS LIÉS À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER DU PASSAGE AU CENTRE-BOURG DE FUMEL.

Madame TALET rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est adhérente au syndicat des communes Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) qui exerce notamment pour son compte la compétence éclairage public.

Elle rappelle également qu'en séance du **26 octobre 2023**, l'assemblée délibérante a approuvé la phase PROJET pour les futurs secteurs du programme de réaménagement et de revitalisation du quartier du Passage au centre-bourg de Fumel, sous maîtrise d'ouvrage de la commune, soit le secteur 2 (Place Léon Jouhaux jusqu'à l'avenue Georges Clémenceau et sous le pont), le secteur 4 (Entrée de Ville/Le Passage) et le secteur 4b (Parking ex-DDE).

Elle rappelle que le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des secteurs 1 et 3, soit de la fin de l'avenue de l'Usine, le giratoire sur l'ouvrage d'art, ainsi que la rampe d'accès et la liaison avec ce dernier. Pour autant, elle indique que l'éclairage public est pris en charge par la commune sur ces secteurs.

Elle précise que l'ensemble des secteurs énumérés vont faire l'objet de traitement intégral de rénovation intégrant l'éclairage public. Dans ce cadre opérationnel, il est proposé que la commune de Fumel réalise, pour le compte du syndicat TE 47, les travaux de génie-civil liés à l'éclairage public ainsi que la fourniture de massifs afin d'assurer une meilleure coordination des travaux et d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains.

Madame TALET propose au Conseil Municipal d'approuver, conformément aux dispositions du titre premier de la loi n°85-704 du **12 juillet 1985**, la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre TE 47 et la commune de Fumel.

Elle informe l'assemblée délibérante que l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante est fixée à **34.977,00 euros TTC** maximum.

Le maître d'ouvrage TE 47 remboursera intégralement la commune de Fumel à hauteur des sommes facturées pour les travaux de génie-civil et fourniture des massifs de ladite opération. Puis, une fois l'opération réceptionnée par TE 47, le syndicat appellera la commune en participation sur la globalité de l'opération, comprenant les travaux de génie-civil et fourniture des massifs nécessaires à l'éclairage public.

Madame TALET donne lecture de la convention de mandat dont un exemplaire est joint à la présente note de synthèse.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et la commune de Fumel relative à des travaux de génie-civil et à la fourniture de massifs coordonnés pour le programme de rénovation et de requalification urbaine du quartier du Passage au Centre-bourg de Fumel, et plus précisément sur le secteur 1 (liaison avenue de l'usine, rampe du pont), le secteur 2 (Place Léon Jouhaux sous le pont jusqu'à l'avenue Georges Clémenceau), le secteur 3 (giratoire sur l'ouvrage d'art), le secteur 4 (le Passage/Entrée de ville) et le secteur 4b (parking ex DDE) ;**
- 2. acte que le montant financier prévisionnel de ladite opération est fixé à 34.977,00 euros TTC maximum ;**

- 3. autorise le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution ;**
- 4. charge le Maire ou son représentant de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le **11 avril 2024**

Signé par :



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

